

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux et
des Déchets**

**Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement**

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 46

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par

N° 2015-31088/DENV

Nouméa, le - 5 NOV. 2015

Le Directeur

à

Monsieur Hervé Lemasle
Co-gérant de la société ADS NC
8, rue Lamartine – Orphelinat
98800 Nouméa Cédex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - dossier de régularisation de demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit de déchets contenant de l'amiante, zone industrielle de Ducos, commune de Nouméa.

Référence : dossier reçu le 10 juillet 2014, complété les 11 juin 2015 et 11 septembre 2015.

Monsieur,

Faisant suite à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire part que les modifications apportées au dossier permettent de conférer à celui-ci un caractère complet et régulier au regard des dispositions de l'article 413-4 du code de l'environnement, à la date du 28 octobre 2015.

Afin de procéder aux enquêtes publique et administrative qui seraient susceptibles de se dérouler courant février 2016, je vous remercie de bien vouloir me transmettre dans un délai d'un mois, le nombre d'exemplaires du dossier de demande d'autorisation consolidé selon les différentes modifications apportées :

- version papier : 3 exemplaires ;
- version informatique : 8 exemplaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND